



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : sports

Question écrite n° 44339

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur l'inquietude que suscite au sein du mouvement sportif reunionnais le projet de reforme du statut des cadres sportifs mis a la disposition des federations et des directions techniques nationales par l'Etat. Compte tenu du fait que les federations sportives ne disposent pas des moyens financiers pour recruter ces cadres, ce projet est de nature a soulever un double probleme. D'une part, la decision de mettre fin a leur remuneration par l'Etat risquerait de compromettre la carriere de ces conseillers techniques, qui ont pu faire la preuve de leur professionnalisme depuis plus de trente ans. D'autre part, le developpement de la pratique sportive dans l'ile serait hypothecue si nos jeunes sportifs ne devraient plus pouvoir compter sur la competence et les conseils de ces cadres. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui preciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'organisation du sport francais repose sur une cooperation entre l'Etat et le mouvement sportif avec le concours des collectivites locales, des entreprises et de leurs institutions sociales. Depuis pres de quarante ans, l'Etat assure, notamment, l'encadrement des activites physiques et sportives par des cadres techniques nationaux, regionaux et departementaux, qui sont places aupres des federations sportives et de leurs ligues ou comites. Cette formule a fait la preuve de son efficacite, notamment par les resultats obtenus dans les grandes competitions sportives internationales. Elle sera donc preservee dans son principe. Toutefois, certains aménagements meritent d'etre envisages, afin de tenir compte des importantes evolutions intervenues dans l'environnement economique du sport. Au cours des prochains mois, il sera procede a un examen approfondi de ces possibles aménagements, en etroite concertation avec le mouvement sportif. Aucune mesure budgetaire visant a remettre en cause le regime des mises a disposition beneficiant aux cadres techniques sportifs n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44339

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5621

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6637